

Prise de contrôle par Gecina, nouvelle gouvernance d'Eurosic et réalisation de la cession par Eurosic d'un portefeuille de diversification

Réalisation du rapprochement amical entre Eurosic et Gecina et de la cession du portefeuille de diversification d'Eurosic

Gecina a acquis ce jour près de 85% du capital d'Eurosic sur une base diluée¹. A la suite de la réalisation effective de l'acquisition de titres par Gecina intervenue ce jour, la gouvernance d'Eurosic a été renouvelée afin de refléter la prise de contrôle d'Eurosic par Gecina.

Le Conseil d'administration d'Eurosic, nouvellement composé, a approuvé la cession par Eurosic au Groupe Batipart de ses participations dans certaines sociétés de diversification pour un prix de cession total de 463 millions d'euros. La réalisation de cette cession, dont les actifs ne correspondaient pas à la stratégie poursuivie par Gecina, est également intervenue ce jour.

Nouvelle gouvernance d'Eurosic

A la suite de la prise de contrôle d'Eurosic par Gecina, la composition du Conseil d'administration d'Eurosic a été modifiée comme suit :

- L'ensemble des administrateurs et censeurs d'Eurosic ont démissionné de leurs fonctions ; et
- Madame Méka Brunel (également nommée Présidente du Conseil d'administration), Monsieur Nicolas Dutreuil, Monsieur Philippe Valade, Madame Inès Reinmann Toper et Monsieur Jacques-Yves Nicol ont été cooptés en tant qu'administrateurs d'Eurosic.

Par ailleurs, à la suite des départs de Messieurs Yan Perchet, Nicolas Ruggieri et François Thomazeau et après adoption par le Conseil d'administration d'Eurosic d'une structure moniste de gouvernance, Madame Méka Brunel a été nommée Présidente-Directrice Générale d'Eurosic et Monsieur Philippe Valade a été nommé Directeur Général Délégué d'Eurosic. Monsieur Yan Perchet a été nommé Conseiller du Président d'Eurosic, avec effet au 30 août 2017. Sa mission s'achèvera le 31 octobre 2017.

Réalisation de la cession du portefeuille de diversification d'Eurosic

Conformément aux termes du contrat d'achat de valeurs mobilières conclu entre Batipart et Gecina le 20 juin dernier, le Conseil d'administration d'Eurosic², auquel il a été rappelé les conclusions du rapport du 26 juillet 2017 de l'expert indépendant, le Cabinet Ledouble, confirmant notamment le caractère équitable des termes de la cession par Eurosic au Groupe Batipart des sociétés de diversification et l'absence de rupture de l'égalité de traitement des actionnaires d'Eurosic du fait de cette cession, a approuvé la cession des participations d'Eurosic dans Eurosic Lagune, la SNC Nature Hébergements 1, Eurosic Investment Spain Socimi SA et Eurosic Management Spain SL pour un prix total de 463 millions d'euros.

La réalisation effective de cette cession est intervenue ce jour, à la suite de son approbation par le Conseil d'administration d'Eurosic².

Madame Méka Brunel, Administratrice Directrice Générale de Gecina et Présidente-Directrice Générale d'Eurosic déclare : « *Le rapprochement amical avec Eurosic avance en adéquation parfaite avec le calendrier initialement envisagé, aboutissant d'ores et déjà à la constitution du leader incontesté de*

¹ Au 30 juin 2017, sur une base 100% diluée des OSRA, hors autocontrôle, soit un total de 64 732 147 actions

² Nouvellement composé

l'immobilier de bureau en Europe. Le nouvel ensemble consolidé permettra de prolonger et d'accentuer les succès enregistrés par les deux véhicules ces dernières années, en capitalisant sur un patrimoine de bureaux de grande qualité, dans les meilleures zones tertiaires de la région Parisienne. C'est avec une grande confiance que nous envisageons l'avenir, sur la base des fondamentaux solides de ce nouvel ensemble. »

Nicolas Ruggieri, Président de Batipart Immo Europe déclare: « *Batipart est fier d'avoir contribué à la constitution d'une très belle entreprise, désormais foncière de référence des bureaux en France. Pour Batipart, les actifs de diversification vont constituer une base de redéploiement, avec un horizon d'investissement paneuropéen, notamment sur des thématiques qui lui sont chères comme la Santé et les Loisirs. »*

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à plus de 8,1 milliards d'euros à fin juin 2017, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

L'action Eurosic est cotée à Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

CONTACTS EUROSIC

Relations Investisseurs

Nicolas Darius
Directeur Finances
Tél. : + 33 (0)1 45 02 24 73
communication@eurosic.fr

Relations presse

DGM Conseil
Tél. : + 33 (0)1 40 70 11 89

A propos de Gecina

Gecina, vivre la ville autrement

Gecina détient, gère et développe un patrimoine immobilier de 19,5 milliards d'euros à fin août 2017 situé à près de 92% en Ile-de-France. La foncière oriente son activité autour du premier patrimoine de bureaux de France et d'un pôle de diversification composé d'actifs résidentiels et de résidences étudiants. Gecina a inscrit l'innovation durable au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur, anticiper les attentes de ses clients et investir en respectant l'environnement grâce à l'implication et l'expertise de ses collaborateurs.

Gecina est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris et a intégré les indices SBF 120, Euronext 100, FTSE4Good, DJSI Europe et World, Stoxx Global ESG Leaders et Vigeo. Pour concrétiser ses engagements citoyens, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement et au soutien de toutes les formes de handicap.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Communication financière

Samuel Henry-Diesbach
Tél. : + 33 (0)1 40 40 52 22
samuelhenry-diesbach@gecina.fr

Virginie Sterling
Tél. : + 33 (0)1 40 40 62 48
virginiersterling@gecina.fr

Relations presse

Brigitte Cachon
Tél. : + 33 (0)1 40 40 62 45
brigittecachon@gecina.fr

Thérèse Vu
Tél. : +33 (0)1 44 82 46 13
theresa.vu@consultants.publicis.fr

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Eurosic ou Gecina, ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Eurosic ou Gecina.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.

Conformément à la réglementation boursière applicable, Gecina déposera un projet d'offre publique d'achat et d'échange visant l'ensemble des titres Eurosic non encore détenus par Gecina à cette date. Le projet de note d'information de Gecina comportera les termes et conditions de l'offre publique obligatoire et resteront soumis à l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance du projet de note d'information lorsqu'il sera disponible, ainsi que de toute modification ou de tout supplément qui pourra être apporté à ce document, dans la mesure où celui-ci contiendra des informations importantes sur l'opération proposée.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'offre publique obligatoire ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat de titres d'Eurosic ou de Gecina peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Eurosic ou Gecina n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres d'Eurosic ou de Gecina aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres d'Eurosic ou de Gecina n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Eurosic ou Gecina n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux Etats-Unis d'Amérique.

Ni Eurosic, ni Gecina, ni leurs actionnaires, conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.